LE MANS Métropole
COMMUNAUTÉ URBAINE

**DGA Développement**
**Urbanisme**
**Qualité Architecturale**

N° d'identification
072-247200132-20250617-ARR257295H1-AR
Affichage le 17 juin 2025
Arrêté exécutoire le 17 juin 2025

N° 00137
du Registre
des Arrêtés

Objet : Consignation 19 boulevard Robert Jarry au Mans

# ARRETE

## LE PRESIDENT DE LE MANS METROPOLE

## Vu :

- le Code de l'urbanisme, et notamment son article L.213-14,
- l'arrêté n° 38 du 16 juillet 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Christophe COUNIL, Conseiller communautaire de Le Mans Métropole, complété par l'arrêté n° 42 du 28 juillet 2020,
- la déclaration d'intention d'aliéner au titre du Droit de Préemption Urbain déposée le 27 décembre 2024 relative à un immeuble situé au Mans, 19 boulevard Robert Jarry, cadastré section CZ n°76, appartenant à Monsieur et Madame RAD,
- la décision en date du 18 mars 2025 exerçant le droit de préemption sur le foncier situé au Mans, 19 boulevard Robert Jarry, cadastré section CZ n°76,
- l'obstacle au paiement du prix, résultant d'une impossibilité matérielle pour le notaire rédacteur de fixer une date de signature de l'acte authentique, le notaire étant dans l'attente du diagnostic de performance énergétique collectif réalisé sur l'immeuble et permettant de déterminer s'il est nécessaire de faire réaliser un audit énergétique,
- l'absence de charges et oppositions grevant le bien.

## Arrête

**Article 1er :**

Pour les causes mentionnées et sous mon entière responsabilité, la somme de 720 000 € (SEPT CENT VINGT MILLE EUROS) correspondant au prix du bien, sur lequel existe en application de l'article 1583 du Code Civil un accord entre les propriétaires et Le Mans Métropole, sera consignée à la Caisse des Dépôts et Consignations pour être remise et délivrée à qui de droit.

**Article 2 :**

Le remboursement de cette somme sera effectué après l'intervention d'un arrêté ordonnant la déconsignation des fonds.

**Article 3 :** Madame la Directrice Générale de Le Mans Métropole et Monsieur le Comptable Public assignataire sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Mans, le 17 juin 2025

Le conseiller délégué,

*Signé par Christophe COUNIL*

Christophe COUNIL